



**BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C. »**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
SUR LES ETATS FINANCIERS
EXERCICE COMPTABLE 2015**

Le 25 août 2016



Au Conseil de la
Banque Centrale du Congo
“BCC”
Kinshasa/Gombe

**RAPPORT DE L’AUDITEUR INDEPENDANT
SUR LES ETATS FINANCIERS
EXERCICE COMPTABLE 2015**

Nous avons effectué l’audit des états financiers ci-joints, exprimés en Francs Congolais, de la Banque Centrale du Congo au 31 décembre 2015, qui comprennent le bilan, le tableau de formation du résultat, le tableau de flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, ainsi qu’un résumé des principales méthodes comptables et d’autres informations explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux dispositions légales applicables à la Banque Centrale du Congo, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

2. Responsabilité de l’auditeur

Notre responsabilité est d’exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d’Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l’audit de façon à obtenir l’assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d’anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l’auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs. Dans l’évaluation de ces risques, l’auditeur prend en considération le contrôle interne de l’entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l’appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l’appréciation de la présentation d’ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, l’image fidèle de la situation financière de la Banque Centrale du Congo ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie au 31 décembre 2015 conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux dispositions légales applicables à la Banque Centrale du Congo.

PricewaterhouseCoopers RDC SAS, Immeuble Midema, 13, Avenue Mongala, Gombe, B.P. 10195 Kinshasa I,
République Démocratique du Congo

T: (243) 99 930 99 00 / 01 - (243) 99 839 62 71 - (243) 81 037 26 45, www.pwc.com

Société par Actions Simplifiée au capital variable de CDF 18.600.000 - RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-4773 - N° Id. Nat. 01-832-N88290C - N° Impôt A0700522B.
Bureau à Lubumbashi : Immeuble BCDC, 1er étage, B.P. 7224, Lubumbashi, T : (243) 99 930 99 02

4. Observation

Les pertes d'exploitation cumulées encourues par la Banque Centrale du Congo au 31 décembre 2015 et le non-respect par l'Etat Congolais de ses engagements de financer ces pertes d'exploitation pourraient entamer la capacité de la Banque à rencontrer ses engagements et à assurer la continuité de ses activités. Les créances sur l'Etat Congolais s'élèvent au 31 décembre 2015 à FC 1.409 milliard incluant les créances titrisées, les créances à court terme et l'écart de conversion. En l'absence de la mise en place à court terme par l'Etat Congolais d'un plan de restructuration et de recapitalisation, la Banque Centrale pourrait éprouver des difficultés à poursuivre son exploitation.

Conformément à sa lettre référencée n° CAB/MIN FINANCES/2016/5866 du 9 août 2016, le Gouvernement par le Ministère des Finances indique l'accélération de la mise en œuvre du processus de recapitalisation de la Banque.



Le 25 août 2016

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C. »

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2015 ET 2014
(Exprimés en millions de FC)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Avoirs et créances en OR		-	-
Avoirs et créances en ME	3	701 732	1 024 158
Titres en ME	4	<u>185 583</u>	<u>46 225</u>
Total Avoirs et créances en OR et ME hors DTS		<u>887 315</u>	<u>1 070 383</u>
Avoirs et créances en DTS auprès du FMI	5	<u>417 580</u>	<u>471 712</u>
Avoirs et créances en DTS		<u>417 580</u>	<u>471 712</u>
Concours en MN aux établissements de crédit	6	59 235	69 500
Portefeuille titres Etat en MN	7	<u>1 249 498</u>	<u>1 249 498</u>
Avoirs et créances en MN		<u>1 308 733</u>	<u>1 318 998</u>
Immobilisations	8	146 030	151 140
Avoirs et créances divers	9	12 210	17 233
Régularisation et suspens	10	53 468	44 357
Autres actifs divers	11	<u>164 829</u>	<u>116 354</u>
Autres actifs		<u>376 537</u>	<u>329 084</u>
Total actif		<u>2 990 165</u>	<u>3 190 177</u>
<u>COMPTES HORS-BILAN (ACTIF)</u>			
Engagements hors bilan actif	22	<u>6 258 985</u>	<u>5 386 506</u>

Les notes 1 à 40 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO

« **B.C.C.** »

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2015 ET 2014

(Exprimés en millions de FC)

<u>PASSIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Billets et pièces en circulation	12	868 056	817 423
Dépôts en MN des résidents	13	759 132	870 002
Dépôts en MN des non-résidents		78	78
Reprises des liquidités	14	<u>47 000</u>	<u>107 357</u>
Engagements en MN		<u>1 674 266</u>	<u>1 794 860</u>
Engagements en ME hors DTS	15	<u>66 820</u>	<u>44 752</u>
Engagements en OR et ME hors DTS		<u>66 820</u>	<u>44 752</u>
Engagements en DTS envers le FMI	16	1 019 487	1 098 319
Engagements en DTS envers les autres IFNR	17	<u>4 967</u>	<u>5 172</u>
Engagements en DTS		<u>1 024 454</u>	<u>1 103 491</u>
Engagements divers	18	20 285	39 946
Régularisations et suspens	19	6 777	21 647
Autres passifs divers		<u>1 094</u>	<u>723</u>
Autres passifs		<u>28 156</u>	<u>62 316</u>
Provisions pour risques et charges	20	<u>109 138</u>	<u>83 320</u>
Fonds propres	21	<u>143 404</u>	<u>143 409</u>
Résultat de l'exercice		<u>(56 073)</u>	<u>(41 971)</u>
TOTAL PASSIF		<u>2 990 165</u>	<u>3 190 177</u>
<u>COMPTES HORS-BILAN (PASSIF)</u>			
Engagements hors bilan passif	22	<u>6 258 985</u>	<u>5 386 506</u>

Les notes 1 à 40 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« **B.C.C.** »

TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT DES EXERCICES
CLOS AUX 31 DECEMBRE 2015 ET 2014
(Exprimés en millions de FC)

	<u>Notes</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Produits d'exploitation monétaire	23	23 385	17 381
Charges d'exploitation monétaire	24	<u>(22 026)</u>	<u>(21 590)</u>
MARGE D'EXPLOITATION MONETAIRE		<u>1 359</u>	<u>(4 209)</u>
Produits d'exploitation bancaire	25	151 688	160 047
Charges d'exploitation bancaire	26	<u>(9 714)</u>	<u>(10 686)</u>
MARGE D'EXPLOITATION BANCAIRE		<u>141 974</u>	<u>149 361</u>
Matières et fournitures consommées	27	(10 922)	(10 648)
Services consommés	28	<u>(25 431)</u>	<u>(25 943)</u>
VALEUR AJOUTEE		<u>106 980</u>	<u>108 561</u>
Produits divers	29	6 466	8 357
Reprises sur provisions exigibles	30	17 872	14 648
Charges diverses	31	<u>(30 904)</u>	<u>(35 055)</u>
Charges de personnel	32	<u>(98 864)</u>	<u>(85 936)</u>
Dotation aux provisions exigibles	33	<u>(43 690)</u>	<u>(52 870)</u>
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		<u>(42 140)</u>	<u>(42 295)</u>
Reprises sur amortissements et provisions non exigibles	34	143	3 178
Dotations aux amortissements et provisions non exigibles	35	<u>(35 117)</u>	<u>(16 242)</u>
RESULTAT COURANT D'EXPLOITATION		<u>(77 114)</u>	<u>(55 359)</u>
Produits exceptionnels et hors-exploitation	36	24 037	19 281
Charges exceptionnelles et hors-exploitation	37	<u>(2 996)</u>	<u>(5 893)</u>
RESULTAT EXCPETIONNEL ET HORS-EXPLOITATION		<u>21 041</u>	<u>13 388</u>
RESULTAT DE LA PERIODE A AFFECTER		<u>(56 073)</u>	<u>(41 971)</u>

Les notes 1 à 40 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« **B.C.C.** »

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
CLOS AUX 31 DECEMBRE 2015 ET 2014
(Exprimés en millions de FC)

	<u>Notes</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Résultat de l'exercice		(56 073)	(41 971)
Ecart de conversion	11	(6 713)	(10 661)
Résultat ajusté		(62 786)	(52 632)
Eléments à exclure			
Dotations aux amortissements et provisions	33-35	44 724	69 112
Moins-value de cession des immobilisations		8	239
Reprises sur amortissements et provisions	30-34	(18 015)	(17 826)
Régularisations des immobilisations		14 292	9 218
Production immobilisée		3	250
Mali de caisse		9	26
Excédent de caisse		(4)	(2)
Régularisations		(667 158)	(191 744)
Charges sur exercices antérieurs		4 535	3 020
Sous-total des éléments à exclure		(621 606)	(127 707)
		(684 392)	(180 339)
<u>Variation des éléments à court terme</u>			
Variations des actifs à court terme	38	(35 586)	(99 249)
Perte de l'exercice précédent		41 971	67 795
Variations des passifs à court terme	39	(883 318)	24 514
Variation du BFR		(876 933)	(6 940)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(1 561 325)	(187 279)
Investissements			
Acquisitions	8	(1 311)	(2 957)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(1 311)	(2 957)
Financement			
Encaissements			
Billets en circulation		868 056	56 965
Accroissement engagements LT		—	—
S/Total encaissements		868 056	56 965
Décaissements			
Remboursement des engagements		—	—
Variation des engagements en DTS (LT)		—	—
S/Total Décaissements		—	—
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		868 056	56 965
Ecart de conversion sur engagements en DTS et Titres		318 022	25 697
Flux de trésorerie total de l'exercice		(376 558)	(107 574)
Trésorerie début de période		1 495 870	1 603 444
Régularisation trésorerie en début de période		—	—
Trésorerie fin de période		1 119 312	1 495 870

Les notes 1 à 40 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C. »

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2015

1. CADRE JURIDIQUE

1.1. Statut juridique

La Banque Centrale du Congo est une institution de droit public, dotée de la personnalité juridique. Elle est régie par les dispositions de la loi n°005/2002 du 07 mai 2002, relative à la constitution et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo. Il ressort de cette loi les dispositions reprises dans les sections 1.2 à 1.8.

1.2. Capital de la banque

Le capital de la Banque Centrale du Congo est détenu en totalité par l'Etat congolais. Une loi fixe la hauteur du capital ainsi que les modalités de son augmentation ou de sa diminution (article 5).

1.3. Objet et missions légales

Selon l'article 6 de la loi précitée, la Banque Centrale du Congo accomplit toutes les missions de banque centrale notamment :

- Assurer la stabilité du niveau général des prix ;
- Assurer la stabilité interne et externe de la monnaie nationale ;
- Détenir et gérer les réserves officielles de la République ;
- Promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de compensation et de paiement ;
- Elaborer la réglementation et contrôler les établissements de crédit, les institutions de micro finances et les autres intermédiaires financiers ;
- Edicter les normes et règlements concernant les opérations sur les devises étrangères ;
- Participer à la négociation de tout accord international conclu par la République Démocratique du Congo comportant des modalités de paiement et en assurer l'exécution, conformément aux modalités déterminées entre la Banque et le Ministère ayant les Finances dans ses attributions ;
- Promouvoir le développement des marchés monétaires et des capitaux.

La Banque Centrale du Congo est seule habilitée sur le territoire national à émettre des billets et pièces de monnaie ayant cours légal en République Démocratique du Congo.

La Banque peut également être chargée, avec l'accord de l'Etat, d'autres missions d'intérêt public, compatibles avec sa mission principale (article 7).

1.4. Activités et opérations autorisées par la loi

Afin d'atteindre ses objectifs et d'assurer ses missions, la Banque Centrale du Congo selon les articles 8 et 9 peut :

- intervenir sur le marché des capitaux, en achetant et en vendant ferme, en prêtant ou en empruntant des créances et des titres négociables ;
- effectuer des opérations de crédit avec des établissements de crédit et d'autres intervenants des marchés monétaires ou des capitaux ;
- émettre et racheter ses propres titres d'emprunts ;
- prendre en dépôt des titres et métaux précieux ;
- effectuer des opérations de placement et de gestion financière de ses avoirs ;
- obtenir du crédit à l'étranger et à cette fin consentir des garanties ;
- ouvrir en ses livres les comptes pour le trésor public, les banques centrales étrangères, les établissements de crédit nationaux et étrangers, les organismes financiers internationaux et les organisations internationales ;
- fournir et recevoir les moyens de paiement et les crédits requis pour l'exécution des accords internationaux.

1.5. Opérations non autorisées par la loi

L'article 16 interdit à la Banque Centrale du Congo de :

- poser des actes de commerce qui ne ressortent pas de son objet social ;
- acquérir des participations dans les sociétés commerciales ;
- accepter les parts des sociétés commerciales comme garanties ;
- accorder des prêts et avances non couverts par une garantie ;
- garantir les dettes et engagements de l'état, des entités administratives et des entreprises ou organismes publics ;
- acquérir des biens immobiliers qui ne sont pas destinés aux besoins de son exploitation.

1.6. Structure d'organisation

Le Conseil de la Banque présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale est l'organe suprême qui a les pouvoirs les plus étendus pour concevoir, orienter la politique de la Banque et en contrôler la gestion (article 18). Le contrôle des opérations financières de la Banque est exercé par un collège de trois commissaires aux comptes nommés par le Président de la République pour un mandat de deux ans renouvelable une fois (articles 35 et 36).

En dehors du siège de Kinshasa, la Banque comprend 10 directions provinciales, 20 agences autonomes et 7 agences mandataires.

Au 31 décembre 2015, la Banque Centrale employait 1.879 agents, contre 1.845 au 31 décembre 2014.

1.7. Régime fiscal

Conformément à ses statuts, la Banque Centrale du Congo (BCC) est exemptée de tous les impôts et taxes. Elle est, cependant, assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée entrée en application au 1^{er} janvier 2012 suivant l'ordonnance-loi n° 010/001 du 20 août 2010.

Les dispositions de l'article 4 de la loi 005/2002 du 7 mai 2002 relatives à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo, l'Ordonnance-loi n° 010/001 du 20 août 2010 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée abroge l'ordonnance-loi n° 69/058 du 5 décembre 1969 relative à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Par conséquent, la Banque Centrale du Congo est assujettie et collecte, supporte et déclare la taxe sur la valeur ajoutée sur toutes les transactions économiques effectuées avec les tiers.

1.8. Rapports avec les pouvoirs publics

La Banque Centrale du Congo remplit les fonctions de banquier de l'Etat et de conseil du Gouvernement en matière économique, monétaire et financière. Elle remplit également la fonction de caissier de l'Etat, conformément à une convention conclue avec le Ministère ayant les finances dans ses attributions. La Banque peut remplir les fonctions de caissier des entités administratives décentralisées et des organismes publics, en application des conventions spéciales conclues entre la Banque, d'une part et les entités et organismes publics, d'autre part.

A ce titre la Banque :

- accepte et effectue les paiements pour compte de l'Etat ;
- administre tout compte spécial de l'Etat en accord avec les ministères intéressés ;
- assure le service de la dette publique ;
- achète, vend, décaisse, transfère, perçoit ou détient pour compte de l'Etat tous chèques, lettres de change, valeurs mobilières et autres valeurs ;
- perçoit le produit, en principal ou intérêt, résultant de la vente de toute valeur pour compte de l'Etat en sa qualité de détenteur des valeurs.

Cependant, conformément à l'article 57 de la Loi n°005/2002, il est interdit à la Banque d'accorder des avances ou tout autre type de crédit à l'Etat, à ses subdivisions administratives et aux organismes ou entreprises publiques. L'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque des instruments de leur dette est également interdite.

2. RESUME DES PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGALES, PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Dispositions légales sur les états financiers

L'exercice financier de la Banque Centrale du Congo commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil de la Banque approuve chaque année, le 15 décembre au plus tard, sur proposition du Gouverneur un état de prévisions des dépenses et des recettes de l'exercice suivant.

Dans les 3 mois qui suivent la clôture de chaque exercice financier, le Conseil fait établir après inventaire, l'état d'exécution du budget, le tableau de formation de résultat et un rapport d'activités de la Banque.

L'inventaire, le bilan, le tableau de formation de résultat et le rapport du Conseil sont mis à la disposition des commissaires aux comptes, au plus tard le 15 avril de l'année qui suit celle à laquelle ils se rapportent.

Les mêmes documents sont transmis, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, au Gouvernement, au plus tard le 30 juin de la même année.

2.2. Principales méthodes comptables et règles d'évaluation

Les principales méthodes comptables et règles d'évaluation adoptées par la Banque sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont généralement valorisées à leur coût direct d'acquisition, diminué des amortissements calculés selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie estimée comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée de vie</u>
Immeubles	10 à 40 ans
Mobilier	4 à 10 ans
Véhicules particuliers	2 à 5 ans
Véhicules utilitaires	2 à 4 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	4 à 10 ans

Le seuil de capitalisation défini par la Banque Centrale du Congo pour l'enregistrement des immobilisations corporelles dans ses livres est l'équivalent en Franc Congolais de Dollar américain 500 (USD 500).

Les valeurs brutes et les amortissements cumulés au 31 décembre de chaque année sont réévalués, conformément à l'Ordonnance-loi n°89-017 du 18 février 1989 portant réévaluation annuelle de l'actif immobilisé des entreprises, telle que modifiée et complétée à ce jour par l'Arrêté ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/1998 du 13 avril 1998, qui autorise la réévaluation des actifs immobilisés sur base des coefficients officiels fixés par Arrêté ministériel.

Selon le communiqué officiel du Ministère des Finances du 18 mars 2016, il a été décidé qu'il ne sera pas procédé, pour les bilans clos au 31 décembre 2015, à la réévaluation des actifs immobilisés des entreprises en raison du faible taux d'inflation qui a prévalu au cours de l'exercice considéré.

b) Constatation des produits et charges de l'exercice

Les revenus de la Banque Centrale du Congo proviennent principalement des intérêts et commissions sur les crédits et sur les placements des avoirs en monnaies étrangères. Les revenus des intérêts et commissions courus et non échus sont comptabilisés en fin d'exercice comptable, pour redressement, dans les comptes de régularisation.

Les revenus, intérêts et produits divers attendus de l'Etat sont reconnus à leur encaissement.

Les principales charges de la Banque sont constituées des intérêts, des commissions et des frais généraux. Les intérêts et les commissions courus et non échus sont comptabilisés en fin d'exercice dans les comptes de régularisation.

c) Réserves générales et réserves spéciales

Selon l'article n° 50 de la Loi n°005/2002 du 07 mai 2002 portant constitution, organisation et fonctionnement de la Banque, à chaque exercice financier, 60% des bénéfices nets sont versés au compte des réserves générales et le solde, crédité au compte général du Trésor.

Dès que le compte de la réserve générale atteint un montant équivalant au capital, et aussi longtemps qu'il se maintient à ce niveau, les bénéfices sont distribués comme suit : 20% au compte de réserves spéciales et 80% au compte général du Trésor.

L'Etat prend en charge les pertes nettes subies par la Banque si, à un moment quelconque, le compte de la réserve générale et le compte de réserves spéciales sont épuisés.

d) Provisions pour engagements départs en retraite

Le statut des agents de la Banque accorde au personnel, lors du départ en retraite, une indemnité de fin de carrière et une pension complémentaire de retraite, calculées sur base de l'ancienneté et du dernier salaire.

La pension complémentaire de retraite est régie par l'Ordre de Service n°063/12 du 30 mars 2012 portant modification de l'Ordre de Service n°1113 du 8 décembre 1995 instituant le régime de pension complémentaire. En vertu de cet Ordre de Service, la Banque peut la liquider sous forme d'allocation unique ou sous forme de rente.

A la fin de chaque exercice, une provision pour engagements sur départ en retraite est constituée pour le personnel et calculée sur base de l'ancienneté des agents programmés à la retraite dans un plan à court terme.

Cette provision est reprise lors de la liquidation.

e) Transactions en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées dans les livres de la Banque en FC au taux du jour de la transaction.

Les avoirs, les créances et les dettes en monnaies étrangères, sont convertis au cours de change indicatif publié par la Banque et résultant du marché interbancaire en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les bénéfices et pertes résultant de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque (en or et en monnaies étrangères) à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou des monnaies étrangères, sont exclus du tableau de formation de résultat.

Les pertes dont question ci-dessus sont à charge de l'Etat. Quant aux bénéfices, ils seront inscrits à un compte spécial dit « compte de réévaluation » et affecté à l'amortissement de la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque. Il ne pourra en être disposé autrement que par un accord spécial entre la Banque Centrale et le Gouvernement.

f) Provisions pour dépréciation des crédits à la clientèle

Les provisions pour créances irrécouvrables ainsi que les provisions extraordinaires sont fixées par le Conseil de la Banque.

g) Emissions monétaires

Les émissions monétaires sont considérées comme des dettes de la Banque vis-à-vis des agents économiques détenteurs de la monnaie nationale. Les bénéfices résultant du retrait de la circulation des billets de banque sont affectés, sur accord du Ministre ayant les finances dans ses attributions, à la reconstitution du stock de signes monétaires.

h) Engagements hors-bilan

Les obligations reçues ou données par la Banque ou par l'Etat, pour lesquelles la mise à la disposition (livraison) des biens de l'engagement (fonds, devises, titres ou services) est différée ou conditionnée par la réalisation d'un événement ultérieur, sont comptabilisées dans les engagements hors-bilan sans effet sur la situation nette.

i) Engagements des financements des organismes internationaux accordés à la RDC

Les engagements des financements des organismes internationaux accordés à la RDC versés dans les comptes de la BCC sont comptabilisés, au bilan pour les versements reçus et les paiements de la BCC aux bénéficiaires, d'une part, en hors-bilan pour les versements reçus et les remboursements de la RDC, le cas échéant, d'autre part.

j) Taux de change

Les taux de change du Franc Congolais par rapport aux principales devises sont les suivants :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
USD	927,9151	924,5090
EURO	1 014,0478	1 127,8026
DTS	1 286,8977	1 339,9649

3. **AVOIRS ET CRÉANCES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES**

Les avoirs et les créances en monnaies étrangères se présentent comme suit :

		<u>2015</u>	<u>2014</u>
Encaisses monnaies étrangères	(a)	25 533	15 002
Disponibilités à vue en ME correspondants étrangers	(b)	178 382	431 436
Avoirs en ME en cantonnement auprès correspondants étrangers	(c)	12 176	12 216
Sous-total Avoirs et créances à vue en ME sur les NR		<u>216 091</u>	<u>458 654</u>
Placements à CT en ME auprès des correspondants étrangers	(d)	312 558	472 072
Provisions versées crédocs à change couvert		<u>5 042</u>	<u>566</u>
Sous-total Avoirs et créances à court terme en ME sur les NR		<u>317 600</u>	<u>472 638</u>
Disponibilités à vue en ME correspondants locaux	(e)	113 441	90 131
Avoirs en ME cantonnés correspondants locaux	(f)	<u>2 637</u>	<u>2 735</u>
Sous-total Avoirs et créances en ME sur les résidents		<u>116 078</u>	<u>92 866</u>
Placements à C/T ME correspondants locaux		<u>51 963</u>	-
Sous-total des avoirs et créances à CT en ME sur les Résidents		<u>51 963</u>	-
		<u>701 732</u>	<u>1 024 158</u>

a) Encaisses en monnaies étrangères

Au 31 décembre 2015, les encaisses en devises se détaillent de la manière suivante :

	<u>Montant en devises</u>	<u>C/V en FC</u>
Caisse USD	22 195 613	20 595
Caisse Euro	4 657 680	4 724
Caisse CAD	7 565	5
Caisse GBP	10	-
Caisse CHF	2 220	2
Caisse XAF	133 664 500	207
Caisse ZAR	770	-
		<u>25 533</u>

Le détail des encaisses en monnaies étrangères par caisse au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

<u>Description</u>	<u>Montant en devises</u>	<u>C/V FC</u>
Caisse siège/USD	21 205 571	19 677
Caisse siège/EUR	4 381 130	4 442
Caisse siège/CAD	7 565	5
Caisse siège/GBP	10	-
Caisse siège/CHF	2 220	2
Caisse siège/XAF	133 664 500	207
Caisse siège/ZAR	770	-
Caisse Lubumbashi/USD	796 556	739
Caisse Lubumbashi/EUR	276 550	280
Caisse Beni/USD	6 385	6
Caisse Bukavu/USD	18 156	17
Caisse Isiro/USD	336	-
Caisse Kalemie/USD	-	-
Caisse Kindu/USD	136 412	127
Caisse Kisangani/USD	27 932	27
Caisse Tshikapa/USD	4 265	4
Caisse Uvira/USD	-	-
		<u>25 533</u>

b) Disponibilités à vue en ME auprès des correspondants étrangers

Au 31 décembre 2015, cette rubrique s'analyse de la manière ci-après :

<u>Correspondants</u>	<u>CAD</u>	<u>USD</u>	<u>EURO</u>	<u>Cours</u>	<u>CV FC</u>
Banque de France EUR			78 427 092,86	1 014,0478	79 529
BRI 2D USD/Cpte ORD préavis 2	-	18 194 397,87	-	927,9151	16 883
BRI 2D IBRD/USD	-	2 963 974,85	-	927,9151	2 750
BRI 2D BAD/USD	-	5 060 353,98	-	927,9151	4 696
BRI PPTE en USD	-	8 345 809,82	-	927,9151	7 744
BRI FMI en USD	-	5 017 749,70	-	927,9151	4 656
BRI Bale 2D Euro/compte	-	-	169 132,87	1 014,0478	171
Fortis compte ORDIN USD	-	3 130 612,26	-	927,9151	2 905
Fortis compte ORDIN EUR	-	-	218 755,45	1 014,0478	221
Fortis-Carte de crédit EUR	-	-	-426,00	1 014,0478	-
Fortis BRB/Bruxelles en EUR	-	-	-1 029,00	1 014,0478	(1)
Crédit Suisse Zurich en USD	-	134 793,40	-	927,9151	125
Crédit Suisse cash cover USD	-	49 583 998,13	-	927,9151	46 010
BNB compte ordinaire EUR	-	-	44 381,09	1 014,0478	45
BNB/BXL dédommagement EUR	-	-	163 397,80	1 014,0478	166
BNB/BXL compte 15 Euro	-	-	13 809,48	1 014,0478	14
BNB/BXL compte P 16 Euro	-	-	3 162 171,81	1 014,0478	3 207
BNB/BXL vente rapport EUR	-	-	3 571,50	1 014,0478	3
BNB/BXL compte P 10 en Euro	-	-	15 022,35	1 014,0478	15
BNB/BXL compte P 11 en Euro	-	-	19 798,74	1 014,0478	20
BNB/BXL compte P 13 en Euro	-	-	2 229,63	1 014,0478	2
Union des banques Suisse USD	-	3 371 661,53	-	927,9151	3 130
Crédit Suisse en EUR	-	-	151 936,15	1 014,0478	154
Crédit Suisse en CAD	51 537,56	-	-	668,3724	34
Crédit Suisse Cash Coll EUR	-	-	965 441,50	1 014,0478	979
Banque de Maurice en USD	-	246 877,25	-	927,9151	229
Commerz Bank en EUR	-	-	6 214,93	1 014,0478	6
BCC Afreximbank en USD	-	5 031 251,40	-	927,9151	4 669
Banque de Maurice en EUR	-	-	4 995,03	1 014,0478	5
Bank of Canada CAD	<u>23 046,79</u>	-	-	668,3724	<u>15</u>
	<u>74 584,35</u>	<u>101 081 480,19</u>	<u>83 366 496,19</u>		<u>178 382</u>

c) Avoirs en cantonnement en ME auprès des correspondants étrangers

Ce poste est constitué des avoirs en monnaies étrangères de la Banque Centrale du Congo dans les livres de Fortis en saisie arrêt successions. Au 31 décembre 2015, le solde se compose de deux comptes en USD 12.334.401,94 et en EUR 720.497,28.

d) Placement à court terme en ME auprès des correspondants étrangers

Ce poste est constitué des placements en dollars australiens et américains effectués auprès de la Banque de Règlements Internationaux de respectivement de AUD 256 millions et de USD 150 millions.

e) Disponibilités à vue en ME auprès des correspondants locaux

Les disponibilités à vue en monnaies étrangères auprès des correspondants locaux se ventilent comme suit :

<u>Correspondants</u>	<u>USD</u>	<u>EUR</u>	<u>C/V FC</u>
Banque Commerciale du Congo USD	5 610 277,00	-	5 206
Banque Commerciale du Congo EUR	-	506 238,62	513
Rawbank USD	4 998 354, 64	-	4 638
Rawbank EUR	-	1 865 993, 28	1 892
BCC RME Bgfibank USD	108 989 149, 60	-	101 133
Citigroup Kinshasa USD	<u>63 587,33</u>	<u>-</u>	<u>59</u>
	<u>119 661 368,57</u>	<u>2 372 232</u>	<u>113 441</u>

f) Avoirs en ME cantonnés correspondants locaux

Ce poste comprend les avoires de la Banque Centrale du Congo saisis à la suite des décisions judiciaires ainsi que la provision constituée pour couverture des paiements effectués sur cartes de crédit. Il se détaille de la manière suivante :

<u>Correspondants</u>	<u>Devise</u>	<u>Montant</u>	<u>C/V FC</u>
Citigroup	USD	801 641	744
BCDC	USD	1 431 872	1 329
Rawbank	USD	366 777	340
Rawbank provision carte de credit	USD	<u>242 000</u>	<u>224</u>
		<u>2 842 290</u>	<u>2 637</u>

4. TITRES EN ME

Ce poste comprend les titres acquis par la Banque Centrale du Congo auprès de la Banque des Règlements Internationaux d'un montant de FC 185,583 millions (USD 200 millions) au taux d'intérêt de 16% arrivant à maturité le 2 janvier 2016.

5. AVOIRS ET CRÉANCES EN DTS AUPRÈS DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Cette rubrique est ventilée comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Avoirs à vue en droits de tirage spéciaux auprès du FMI	(a)	417 580	471 712
Position dans la tranche de réserve	(b)	<u>-</u>	<u>-</u>
		<u>417 580</u>	<u>471 712</u>

a) Avoirs à vue en DTS auprès du Fonds Monétaire International

Au 31 décembre 2015, le solde des avoirs en DTS¹ de la République Démocratique du Congo auprès du FMI s'élève à DTS 324.485.584.

La variation constatée au cours de l'année 2015 résulte des mouvements ci-après :

	<u>Montant DTS</u>	<u>C/V FC</u>
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	352 033 620	471 713
Intérêts payés sur allocations cumulatives nettes	(256 033)	(165)
Intérêts trimestriels sur les avoirs en DTS	174 222	226
Frais de gestion annuels du « Département DTS »	(8 718)	(11)
Intérêts semestriels Prêt FRPC	(27 457 507)	(35 654)
Différence de change	<u>-</u>	<u>(18 529)</u>
Solde au 31 décembre 2015	<u>324 485 584</u>	<u>417 580</u>

b) La tranche de réserve

Au 31 décembre 2015, la tranche de réserve de la République Démocratique du Congo présente un solde nul détaillé de la manière suivante :

	<u>Montant DTS</u>	<u>C/V FC</u>
FMI quote-part (souscription)	533 000 000	692 961
Moins : Avoirs du FMI dans la monnaie du pays sur le compte n° 1 et le compte tiers	<u>(533 000 000)</u>	<u>(692 961)</u>
Position dans la tranche de réserve	<u>-</u>	<u>-</u>

La tranche de réserve est la partie de la souscription que le pays verse au FMI sous forme d'actifs de réserves (25% du quota versé en DTS ou en devises jugées acceptables par le FMI).

La position dans la tranche de réserve fait partie des réserves extérieures d'un pays. Elle est immédiatement disponible dès lors que le pays a un besoin d'équilibre de la balance des paiements.

¹ Les DTS sont des actifs de réserve créés ex-nihilo par le Fonds Monétaire International et que celui-ci alloue à ses membres en proportion de leurs quotes-parts afin de répondre à un besoin mondial à long terme visant à compléter les actifs de réserve existant.
Un pays peut se servir des DTS pour obtenir des devises d'autres pays et pour effectuer des paiements internationaux y compris au FMI.
Les DTS sont utilisés dans les opérations entre autorités monétaires officielles. Ces avoirs subissent des mouvements à la suite de l'encaissement et du paiement d'intérêts et commissions ainsi qu'en raison d'opérations avec d'autres pays et avec le Fonds Monétaire International.

6. CONCOURS EN MONNAIE NATIONALE AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste se présente comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Facilités permanentes	(a)	46 002	51 000
Prêts spéciaux à MT aux banques		-	18 500
Prêts à Court Terme	(b)	<u>13 233</u>	<u> -</u>
		<u>59 235</u>	<u>69 500</u>

(a) Ce poste comprend les facilités accordées à la BIAC et Fibank pour des montants respectifs de FC 39.800 millions et FC 6.202 millions aux taux de 9% et 6%.

(b) Ce solde représente le prêt accordé à la BIAC d'un montant de USD 13,2 millions au taux d'intérêt précompté de 2% pour une durée de 7 jours en application de l'accord de refinancement de la banque.

7. PORTEFEUILLE TITRES ETAT EN MONNAIE NATIONALE

Au 31 décembre 2015, cette rubrique est essentiellement constituée du montant de la titrisation des résultats cumulés de 2004 à 2010 et des différences de conversion de 2004 à 2010.

Cette titrisation est consécutive à l'application de l'article 52 de la Loi n°005/2002 qui prévoit la prise en charge par l'Etat des pertes nettes subies par la Banque Centrale si, à un moment quelconque, le compte de réserve générale et les comptes de réserves spéciales sont épuisés. La même loi prévoit dans son article 51 alinéa 2, la prise en charge des pertes pouvant résulter de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque Centrale, en or et en monnaies étrangères, à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou de monnaies étrangères.

Ce montant titrisé se compose de la manière suivante :

	<u>31/12/2015</u>
Pertes cumulées en 2004	432 046
Perte de l'exercice 2005	14 027
Perte de l'exercice 2006	23 506
Bénéfice de l'exercice 2007	(32 026)
Perte de l'exercice 2008	37 419
Perte de l'exercice 2009	56 490
Ecart de conversion de 2004	100 014
Ecart de conversion cumulé en 2009	394 297
Perte de l'exercice 2010	223 786
Ecart de conversion de 2010	<u> 712</u>
	1 250 271
Créances non couvertes par des titres de l'Etat	<u>(773)</u>
	<u>1 249 498</u>

Les titres émis par l'Etat sur cette créance sont porteurs d'un intérêt dont le taux est négociable chaque dernier trimestre de l'année concernée. Il était de 6,4026 % en 2010. Depuis lors, le processus de sa négociation n'a plus été engagé. Les intérêts sont payés par le Gouvernement sur une base discrétionnaire. Les pertes et les écarts de conversion postérieurs à 2010 ne sont pas encore couverts par des titres. Ils figurent à l'actif du bilan parmi les autres actifs divers (Note 11).

8. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de la Banque Centrale se répartissent de la manière suivante :

	<u>Immeubles et terrains</u>	<u>Matériels roulant</u>	<u>Matériels et Mobiliers</u>	<u>Equipements informatique</u>	<u>Autres matériels</u>	<u>Immobilisations en cours</u>	<u>Dépenses d'investissement à régulariser</u>	<u>Total</u>
<u>Valeurs brutes</u>								
Au 1 ^{er} janvier 2015	117 254	18 184	36 697	30 500	61 680	15 776	15 552	295 643
Acquisitions	-	150	34	54	1 073	-	-	1 311
Cessions	-	(301)	-	-	-	-	-	(301)
Régularisations	92	1 568	843	178	11 562	-	49	14 292
Transferts	-	-	-	-	-	1 609	(7 128)	(5 519)
Au 31 décembre 2015	<u>117 346</u>	<u>19 601</u>	<u>37 574</u>	<u>30 732</u>	<u>74 315</u>	<u>17 385</u>	<u>8 473</u>	<u>305 426</u>
<u>Amortissements cumulés</u>								
Au 1 ^{er} janvier 2015	32 284	12 257	23 052	25 611	51 299	-	-	144 503
Dotations	2 798	2 786	2 842	1 507	5 249	-	-	15 182
Cessions	-	(289)	-	-	-	-	-	(289)
Au 31 décembre 2015	<u>35 082</u>	<u>14 754</u>	<u>25 894</u>	<u>27 118</u>	<u>56 548</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>159 396</u>
<u>Valeurs nettes</u>								
Au 31 décembre 2015	<u>82 264</u>	<u>4 847</u>	<u>11 680</u>	<u>3 614</u>	<u>17 767</u>	<u>17 385</u>	<u>8 473</u>	<u>146 030</u>
Au 31 décembre 2014	<u>84 970</u>	<u>5 927</u>	<u>13 645</u>	<u>4 889</u>	<u>10 381</u>	<u>15 776</u>	<u>15 552</u>	<u>151 140</u>

Les immobilisations ont été amorties selon la méthode linéaire. Leur valeur n'a pas été réévaluée au 31 décembre 2015 conformément au communiqué officiel du Ministère des Finances publié en date du 18 mars 2016 à l'attention des opérateurs économiques de la République Démocratique du Congo et portant sur l'inopportunité de réévaluer les actifs pour les bilans clos au 31 décembre 2015 en raison du faible taux d'inflation qui a prévalu au cours de l'exercice 2015.

La rubrique « Immeubles et Terrains » comprend entre autres trois immeubles, à savoir KIN 5 (Boulevard du 30 juin/Kinshasa/Gombe), KIN 6 (Palais de Marbre/Kinshasa/Ngaliema) et KIN 62 (44/Av. Abbé Kahoze/Kinshasa/Kintambo) qui demeurent encore non expertisés à ce jour du fait de la difficulté d'accès à ces bâtiments et sont enregistrés à une valeur comptable qui n'est pas significative.

9. AVOIRS ET CRÉANCES DIVERS

Ce poste se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>Avoirs et créances divers en MN</u>		
Avances s/rémunération	1	4
Contentieux personnel	255	283
Débours à récupérer au personnel	21	9
TVA déductible (a)	3 784	3 066
Prêts à un an au personnel	1 858	1 611
Prêts à MT en MN au personnel	2 795	2 510
Prêts à MT en MN au Personnel échéant à moins d'un an	1	-
Prêts à LT au personnel en MN	246	170
Garanties à MT MN versées aux Entreprises privées	4	-
Garanties à LT MN versées aux banques agréées	3	3
Garanties à LT MN versées aux entreprises publiques et semi-publiques	1	1
Garanties à LT MN versées aux particuliers	<u>14</u>	<u>14</u>
<i>Sous-total</i>	<u>8 983</u>	<u>7 671</u>
<u>Avoirs et créances divers en ME</u>		
Fournisseurs ordinaires autres non-résidents ME (b)	1 157	8 011
Fournisseurs ordinaires entreprises privées ME (c)	1 390	824
Garanties à MT en ME versées aux entreprises privées	137	137
Garanties à LT en ME versées aux non-résidents (d)	291	339
Garanties à LT en ME versées aux entreprises privées	<u>252</u>	<u>251</u>
<i>Sous-total</i>	<u>3 227</u>	<u>9 562</u>
	<u>12 210</u>	<u>17 233</u>

a) TVA déductible

Ce poste comprend la taxe sur la valeur ajoutée relative aux achats effectués par la Banque Centrale du Congo non encore déduite en fin d'année.

b) Fournisseurs ordinaires autres non-résidents ME

Ce poste représente les créances détenues sur les fournisseurs étrangers consécutives aux avances sur commandes diverses en monnaies étrangères.

c) Fournisseurs ordinaires entreprises privées ME

Ce poste représente les créances détenues sur les fournisseurs locaux consécutives aux avances sur commandes diverses.

d) Garanties à long terme en monnaies étrangères versées aux non-résidents

Ce poste comprend un montant de EUR 287.101,59 des garanties versées par la Banque Centrale du Congo à BNP Paribas Fortis en vue de couvrir des paiements effectués sur les cartes de crédit émises par cette banque.

10. RÉGULARISATIONS ET SUSPENS D'ACTIF

Cette rubrique se présente comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Produits d'intérêts post-comptés d'exploitation bancaire à recevoir	(a)	527	114
<i>Sous-total Produits à recevoir</i>		<u>527</u>	<u>114</u>
Opérations comptabilisées d'avance		8	139
Abonnement payés et comptabilisés d'avance		152	-
<i>Sous-total Charges comptabilisées d'avance</i>		<u>160</u>	<u>139</u>
Suspens débiteurs Chambre de Compensation		3	-
Suspens débiteurs comptes courants		214	214
Opérations débitrices en attente BCC		<u>37</u>	<u>8</u>
<i>Sous-total Opérations en attente en MN</i>		<u>254</u>	<u>222</u>
Opérations en attente en ME		-	-
Correspondants hors-siège	(b)	28 715	18 096
<i>Sous-total Opérations en attente en ME</i>		<u>28 715</u>	<u>18 096</u>
Retraits des fonds en MN à justifier		557	365
<i>Sous-total Débiteurs divers</i>		<u>557</u>	<u>365</u>
Stocks matières et fournitures	(c)	23 253	25 390
<i>Sous-total Stocks</i>		<u>23 253</u>	<u>25 390</u>
Transit caisse auxiliaire		-	-
<i>Sous-total caisse auxiliaire</i>		<u>-</u>	<u>-</u>
Manquants de caisses à justifier		<u>2</u>	<u>31</u>
<i>Sous-total manquants de caisses à justifier</i>		<u>2</u>	<u>31</u>
<i>Comptes d'attente débiteurs</i>		<u>52 782</u>	<u>44 104</u>
		<u>53 468</u>	<u>44 357</u>

a) Produits d'intérêts post-comptés d'exploitation bancaire à recevoir

Ce poste comprend des intérêts trimestriels (de novembre et décembre 2015) à recevoir sur les avoirs en DTS auprès du Fonds Monétaire International de DTS 27.522 (FC 35 millions) échéant à fin janvier et exigibles en février 2016 ainsi que les intérêts de USD 530.111,11 (FC 492 millions) attendus sur l'achat des titres auprès de la Banque de Règlements Internationaux exigibles début janvier 2016.

b) Correspondants hors-siège

Ce poste est principalement constitué des opérations en suspens en monnaies étrangères entre le logiciel Navision et Flexcube. Au 31 décembre 2015, il représente les opérations en monnaies étrangères non encore dénouées entre les deux (2) logiciels.

c) Stocks matières et fournitures

Les stocks des matières et fournitures se détaillent de la manière suivante :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Billets de banque	11 659	12 502
Matières premières billets signes monétaires	4 696	5 053
Imprimés de sécurité produits	125	127
Fournitures diverses	887	747
Pièces de rechange	1 175	1 598
Médicaments	238	566
Imprimés ordinaires	139	135
Fournitures de production	779	686
Matières consommables	280	316
Billets de banque semi-finis	1 048	1 049
Matières premières imprimerie	1 114	1 138
Autres	<u>1 113</u>	<u>1 473</u>
	<u>23 253</u>	<u>25 390</u>

11. AUTRES ACTIFS DIVERS

Cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultat d'exploitation exercices antérieurs	(a)	109 765	67 795
Clients non bancaires ordinaires en MN	(b)	4 864	4 881
Créance titrisée	(c)	773	773
Ecart de conversion	(d)	49 421	42 708
Chèques et OP en MN à encaisser		6	6
Contentieux juridiques		-	<u>191</u>
		<u>164 829</u>	<u>116 354</u>

a) Résultat d'exploitation exercices antérieurs

Ce poste est constitué des résultats d'exploitation cumulés non encore pris en charge par l'Etat. Au 31 décembre 2015, son solde est détaillé comme suit :

Perte de l'exercice 2011	(59 777)
Bénéfice de l'exercice 2012	5 281
Perte de l'exercice 2013	(13 298)
Perte de l'exercice 2014	(41 971)
	<u>(109 765)</u>

L'article 52 de la Loi n°005/2002 prévoit la prise en charge par l'Etat des pertes nettes subies par la Banque Centrale du Congo si, à un moment quelconque, le compte de réserve générale et les comptes de réserves spéciales sont épuisés.

Par ailleurs, l'article 50 stipule que « dès que le solde du compte de la réserve générale atteint un montant équivalant au capital et aussi longtemps qu'il se maintient à ce niveau, les bénéfices sont distribués à raison de 20% au compte de réserve spéciale et 80% au Compte Général du Trésor ».

b) Clients non bancaires ordinaires en MN

Ce poste comprend principalement les soldes à payer par le Ministère des Finances (FC 4.800 millions) sur la vente des imprimés de valeur.

c) Créance titrisée

La créance titrisée représente la partie des pertes cumulées et des écarts de conversion non couvertes par les billets à ordre émis par l'Etat Congolais (Voir Note 7).

d) Ecart de conversion

Conformément à l'article 51 de la loi n° 005/2002 du 07 mars 2002, les bénéfices et les pertes pouvant résulter de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque, en or et en monnaies étrangères, à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou de monnaies étrangères, sont exclus du compte annuel du tableau de formation des résultats. Ces bénéfices et pertes sont portés dans le compte « Ecart de conversion » au bilan.

En effet, selon cette loi, les pertes indiquées ci-dessus sont à charge de l'Etat.

Les ajustements se rapportant aux différences de conversion dégagées par les avoirs et les engagements en monnaies étrangères suite aux variations des cours de change demeurent dans ce compte d'attente jusqu'à leur prise en charge par l'Etat.

12. BILLETS EN CIRCULATION

Les billets en circulation représentent la masse monétaire mise en circulation par la Banque Centrale du Congo en sa qualité d'Institut d'émission.

Le solde au 31 décembre 2015 est justifié de la manière suivante :

	<u>31/12/2015</u>
Billets en circulation au 31 décembre 2014	817 423
Encaisses de la Banque au 31 décembre 2014	321 563
Encaisses de la Banque au 31 décembre 2015	(388 274)
Emission monétaire en 2015	257 184
Destruction monétaire de 2015	<u>(139 840)</u>
	<u>868 056</u>

13. DÉPÔTS EN MONNAIE NATIONALE DES RÉSIDENTS

Cette rubrique se décompose comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dépôts des banques agréées	(a) 373 201	271 515
Dépôts des autres institutions financières	<u>1 183</u>	<u>829</u>
<i>Sous-total dépôts en MN des établissements de crédit</i>	<u>374 384</u>	<u>272 344</u>
Comptes de l'Etat	(b) 192 650	408 388
Comptes des pouvoirs publics	(c) 179 826	179 236
Fonds de contrepartie	7 399	7 399
Entités administratives décentralisées	758	447
Dépôts des entreprises publiques et semi-publiques	3 987	2 157
Dépôts du secteur privé	<u>128</u>	<u>31</u>
<i>Sous-total Autres dépôts en MN des résidents</i>	<u>384 748</u>	<u>597 658</u>
<i>Total</i>	<u>759 132</u>	<u>870 002</u>

- (a) Les dépôts des banques agréées comprennent les soldes des avoirs des banques auprès de la Banque Centrale du Congo.
- (b) Les comptes de l'Etat comprennent le compte général du Trésor et les comptes des ordonnateurs délégués :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Compte général du Trésor	186 038	322 366
Comptes des ordonnateurs délégués	<u>6 612</u>	<u>86 022</u>
	<u>192 650</u>	<u>408 388</u>

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
CC000522	Transfert de l'allègement FMI	129 674	129 674
CC000808	Développement économique	100 000	100 000
CC000721	Redevances Gécamines	24 090	24 090
CC000452	Pas de porte Metalkol	22 682	22 682
CC000718	Pas de porte minier	16 126	16 126
CC00611	TVA remboursable		17 965
CC000642	Reliquat paie de salaires	35 420	16 025
CC000819	Projet Infrastructures scolaires	-	-
CC000754	Travaux aérogare N'djili	9 748	9 748
CC000806	Appui reh mod infra sect santé	2 028	2 028
CC000800	Appui aux études sectorielles	1 000	1 000
CC001707	Parafiscalité pétrolière		15 410
CC001714	Appui au dév S/Redevance MM		86 529
CC001739	Redevances MIN/KCC MINING		-
CC001740	Redevances MIN MUTANDA MINING		1 787
CC001741	Projet Renf capacités en gouv GOUV		-
CC000794	Projets intégrateurs	874	874
CC000773	Appui à la réforme de la sécurité	514	514
CC000235	Contrepartie PUAICF/Avance initiale	353	353
CC000755	Suret�� à la réforme de réhab. env.	2 500	1 323
CC000772	Trésor public Prov. Orientale	-	-
CC000556	Sommet francophonie	27	27
CC00643	Montant rec. projet MAP/PNML	-	-
CC000152	Dépenses en urgence	(23 523)	(27 415)
CC00011000001	Compte général du Trésor	<u>(257 166)</u>	<u>25 317</u>
		<u>186 038</u>	<u>322 366</u>

(c) Comptes des pouvoirs publics

Les comptes des pouvoirs publics se détaillent comme suit :

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
CC000333	Appui Budget Union Européenne	100 738	100 738
CC000347	Recette/Participation OKIMO	36 991	36 991
CC000527	Gazodic Gulf Oil Muanda	20 513	20 513
CC000569	Appui Budget Banque Mondiale	10 824	10 824
CC000551	Trust Fund pour l'Ituri	3 632	3 632
CC000550	Bonus Graben Albertin	2 713	2 713
CC000368	Créances biens zaïrianisés	2 496	2 452
CC1100018	Agence Nationale de Renseignements	770	504
CC000191	Contre Partie PUAICF/A Importation	240	240
CC000910	ETD/KANANGA	-	-
CC000205	FDS Contre Partie PUAICF/B.A.D.	208	208
	Autres	<u>701</u>	<u>421</u>
		<u>179 826</u>	<u>179 236</u>

14. REPRISE DES LIQUIDITÉS

Ce poste renseigne sur les engagements de la Banque Centrale découlant de la souscription par les banques commerciales des bons de trésor BCC émis dans le cadre de la politique monétaire.

A fin 2015, cet instrument a permis de stériliser la liquidité à hauteur de FC 47.000 millions contre FC 107.357 millions au 31 décembre 2014, soit une injection de FC 60.357 millions sur la période 2015.

15. ENGAGEMENTS EN MONNAIES ETRANGERES HORS DTS

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Lori en ME des pouvoirs publics	(a)	56 157	35 790
Lori en ME des entreprises publiques et semi-publiques	(b)	<u>952</u>	<u>624</u>
<i>Sous-total des engagements à vue en ME envers les résidents</i>		<u>57 109</u>	<u>36 414</u>
Lori en ME des autres institutions non-résidents		339	338
Lori en ME des organismes internationaux et autres non-résidents		<u>21</u>	<u>22</u>
<i>Sous-total des engagements à vue en ME envers les non-résidents</i>		<u>360</u>	<u>360</u>
Emprunts à terme en ME auprès des banques agréées	(c)	3 975	3 821
<i>Sous-total des engagements à C/T en ME envers les résidents</i>		<u>3 975</u>	<u>3 821</u>
Provisions reçues crédoc change couvert prêts spéciaux	(d)	3 258	3 624
<i>Sous-total Engagements à C/T en ME envers les non-résidents</i>		<u>3 258</u>	<u>3 624</u>
Crédit Suisse ATF en monnaies étrangères		<u>2 118</u>	533
<i>Sous-total Autres engagements à CT en ME envers les non-résidents</i>		<u>2 118</u>	<u>533</u>
		<u>66 820</u>	<u>44 752</u>

a) Lori en ME des pouvoirs publics

Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>Devise</u>	<u>Montant</u>	<u>C/V FC</u>
Subvention/Rétrocession France RDC	EURO	54 992 583	55 765
Projet de soutien à l'éducation de base	USD	378 713	351
Projet de renforcement des capacités en gouvernance	USD	22 296	23
Fonds de roulement Ministère de la Défense	USD	18 499	17
RDC subvention AFD	EURO	1 268	1
Gestion des composantes 2,3 et 4B	USD	275	-

56 157

En devises, ces différentes rubriques ont évolué comme suit :

	<u>Devise</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Subvention/Rétrocession France RDC	EURO	54 992 583	31 202 341
Projet de soutien à l'éducation de base	USD	378 713	628 120
Projet de renforcement des capacités en gouvernance	USD	22 296	23
Fonds de roulement Ministère de la Défense	USD	18 499	18 499
RDC subvention AFD	EURO	1 268	1 268
Gestion des composantes 2,3 et 4B	USD	275	275
CPD MIDS PRCG H365 RDC	USD	-	-

b) Lori en monnaies étrangères des entreprises publiques et semi-publiques

Ces engagements se ventilent de la manière suivante :

	<u>Devise</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2015</u> C/V FC	<u>31/12/2014</u> C/V FC
Compagnie Maritime du Congo	USD	-	1	-	-
Société Nationale d'Electricité	USD	19 868	19 868	18	18
Commissariat général à l'énergie atomique	USD	14	14	-	-
Société Nationale d'Assurance	USD	667	667	1	1
Société Nationale d'Assurance	EUR	130	130	-	-
BCC/Caisse retraite USD	USD	477 593	492 913	489	456
Relance MIBA	USD	687	687	1	1
Micro finance DSIF	USD	527 093	160 951	<u>443</u>	<u>148</u>
Total				<u>952</u>	<u>624</u>

c) Emprunts à terme en monnaies étrangères auprès des banques agréées

Ce poste enregistre les emprunts à terme en ME de la Banque auprès des banques commerciales. Au cours de l'exercice 2015, la Banque a bénéficié d'une avance de USD 13 millions auprès de la Raw Bank. Le solde de FC 3.975 millions représente l'équivalent de USD 4,283 millions correspondant au solde restant dû au 31 décembre 2015.

d) Provisions reçues/crédits documentaires à change couvert - prêts spéciaux

Le solde de ce rapport représente les différentes provisions reçues en EUR pour la couverture des crédits documentaires à change couvert des prêts spéciaux belges qui se détaillent de la manière suivante :

	<u>31/12/2015</u> EUR	<u>31/12/2014</u> EUR	<u>31/12/2015</u> C/V FC	<u>31/12/2014</u> C/V FC
Gécamines P.10	15 022	15 022	15	17
Réhabilitation Kilo Moto	19 799	19 799	20	22
ONATRA P.13	2 230	2 230	2	3
SNCC P.15	525 520	525 520	533	593
SNEL P.15	515 726	515 726	523	582
Projet Likasi	13 809	13 809	14	16
OCPT P.15	2 107 095	2 107 095	2 137	2 376
Regideso P.15	<u>13 831</u>	<u>13 831</u>	<u>14</u>	<u>15</u>
	<u>3 213 032</u>	<u>3 213 032</u>	<u>3 258</u>	<u>3 624</u>

16. ENGAGEMENTS EN DTS ENVERS LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Cette rubrique comprend les engagements en DTS de la Banque Centrale du Congo vis-à-vis du Fonds Monétaire International constitués des allocations cumulatives et de l'encours du prêt Facilité pour Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

Elle se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2015</u> DTS	<u>31/12/2014</u> DTS	<u>31/12/2015</u> C/V FC	<u>31/12/2014</u> C/V FC
Allocations cumulatives nettes	510 856 857	510 856 857	657 420	684 530
Prêt FRPC	281 348 400	308 805 907	362 067	<u>413 789</u>
			<u>1 019 487</u>	<u>1 098 319</u>

17. ENGAGEMENTS EN DTS ENVERS LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES NON RESIDENTES

Cette rubrique comprend les arriérés de paiement dans le cadre de l'arrangement monétaire des banques centrales de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs.

Au 31 décembre 2015, cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u> DTS	<u>31/12/2014</u> DTS	<u>31/12/2015</u> C/V FC	<u>31/12/2014</u> C/V FC
Banque Nationale du RWANDA	908 973	908 973	1 170	1 218
Banque de la République du BURUNDI	2 950 523	2 950 523	3 797	3 954
			<u>4 967</u>	<u>5 172</u>

En attendant la mise en place d'un mécanisme de règlement, les arriérés des paiements (en principal et intérêts) des soldes de compensation dus par la Banque Centrale du Congo aux banques partenaires dans le cadre de l'arrangement monétaire C.E.P.G.L. demeurent inchangés au 31 décembre 2015.

18. ENGAGEMENTS DIVERS

Au 31 décembre 2015 cette rubrique se décompose comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunérations dues au personnel	248	64
Rentes et étrennes dues au personnel passif	2	-
Gratifications dues au personnel	-	3
<i>Sous-total Engagements divers en MN envers le personnel</i>	<u>250</u>	<u>67</u>
Ordres permanents de transfert	2	1
Cautionnement du personnel	-	-
Cotisation caisse de retraite	210	1
Remboursement prêts Caisse de Retraite	473	-
<i>Sous-total engagements envers le personnel à C/T</i>	<u>685</u>	<u>2</u>
Intérêts sur BTR	22	211
<i>Sous-total engagements envers les banques agréées</i>	<u>22</u>	<u>211</u>
Impôts directs	2 792	1 606
<i>Sous-total engagements envers l'Etat</i>	<u>2 792</u>	<u>1 606</u>
INSS quote-part patronale	297	113
INSS quote-part personnel	-	44
INPP	127	191
ONEM	17	15
<i>Sous-total engagements envers les entreprises publiques et semi-publiques</i>	<u>441</u>	<u>363</u>
Fournisseurs ordinaires/entreprises privées MN	13 811	17 284
<i>Sous-total engagements envers les entreprises privées</i>	<u>13 811</u>	<u>17 284</u>
Fournisseurs ordinaires/entreprises privées ME	1 070	965
Fournisseurs ordinaires/particuliers ME	241	146
Cautionnements à LT en ME reçus des entreprises privées	973	812
Garanties à MT en ME reçus des banques agréées	-	18 490
<i>Sous-total engagements divers en ME</i>	<u>2 284</u>	<u>20 413</u>
	<u>20 285</u>	<u>39 946</u>

- (a) La cotisation caisse de retraite représente la provision retraite constituée pour les agents de la Banque à l'issue de la révision de la convention collective.
- (b) Les soldes des fournisseurs ordinaires comprennent principalement un montant de FC 6.578 millions représentant la dette relative aux entretiens du parc informatique et machines et un montant de FC 1.752 millions représentant les engagements en monnaie nationale dus à l'entreprise SITELE pour la fourniture des matériels et autres équipements informatiques.

19. RÉGULARISATIONS ET SUSPENS DU PASSIF

Cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts à payer sur les opérations bancaires	(a)	55	57
<i>Sous-total Régularisations</i>		<u>55</u>	<u>57</u>
<i>Créditeurs divers</i>			
Sommes exigibles en MN après encaissement		-	12
Opérations créditrices en attente		26	26
Suspens chambre de compensation		3	3
Sommes mises à disposition en MN	(b)	469	19 466
Suspens créditeurs Etat		22	-
<i>Comptes passerelles</i>			
Encaissement/paiement BCC à régulariser	(c)	1 922	1 351
Suspens créditeurs compte courant		-	64
Virements bancaires retournés	(d)	<u>4 280</u>	<u>668</u>
<i>Sous-total Suspens</i>		<u>6 722</u>	<u>21 590</u>
		<u>6 777</u>	<u>21 647</u>

a) Au 31 décembre 2015, ce poste comprend un montant de DTS 42.691 (DTS 42.789 au 31 décembre 2014) représentant les commissions à payer sur les allocations cumulatives nettes courues et non échues.

b) Sommes mises à disposition en monnaie nationale

Ce poste se détaille comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Sommes MAD clients en comptes		277	18 431
Sommes MAD clients occasionnels		<u>192</u>	<u>1 035</u>
		<u>469</u>	<u>19 466</u>

c) Encaissements/paiements BCC à régulariser

Ce poste comprend essentiellement les différents paiements effectués par la Banque Centrale du Congo en attente de décaissement.

d) Ce poste représente les ordres de paiements émis au profit des bénéficiaires titulaires des comptes auprès des banques commerciales et non encore dénoués au 31 décembre 2015.

20. PROVISIONS POUR RISQUES ET PERTES

Cette rubrique se décompose de la manière suivante :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Provision pour amendes et pénalités	92 659	65 407
Provision pour indemnités de fin de carrière	14 873	13 480
Autres provisions pour risques	<u>1 606</u>	<u>4 433</u>
	<u>109 138</u>	<u>83 320</u>

La provision pour amendes et pénalités est constituée uniquement sur les procès judiciaires en cours pour lesquels des condamnations sont déjà prononcées en défaveur de la Banque Centrale au premier degré. La variation importante de ce poste est expliquée par la provision de FC 22.520 millions constituée au cours de l'exercice 2015 sur l'affaire qui oppose la Banque Centrale du Congo aux agents l'ex BCCE (Voir note 33).

21. FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque Centrale du Congo se décomposent comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Capital	(a)	-	-
Réserves générales		-	-
Réserve spéciale		43	43
Plus-values de réévaluation des immobilisations	(b)	<u>143 361</u>	<u>143 366</u>
		<u>143 404</u>	<u>143 409</u>

a) Capital

Le capital de la Banque Centrale du Congo se chiffre à FC 60.

b) Plus-values de réévaluation des immobilisations

Ce poste est constitué des plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles de FC 142.513 millions et incorporelles de FC 853 millions. Il n'y a pas eu de réévaluation en 2015. Le communiqué officiel du Ministère des Finances publié en date du 18 mars 2016 porte sur l'inopportunité de réévaluer les actifs pour les bilans clos au 31 décembre 2015 du fait du faible taux d'inflation qui a prévalu au cours de l'exercice 2015.

22. COMPTES HORS-BILAN

Les comptes hors bilan sont subdivisés comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Billets et monnaies	(a)	6 192 597	5 278 675
Engagements donnés	(b)	47 444	107 801
Engagements reçus		18 914	-
Autres engagements internes MN	(c)	<u>30</u>	<u>30</u>
		<u>6 258 985</u>	<u>5 386 506</u>

a) Billets et monnaies

Le poste des billets et monnaies retrace la situation des numéraires en monnaie nationale en rapport avec les billets créés, les envois de fonds, les encaisses, les retraits et versements ainsi que les billets détruits.

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Encaisses	388 274	321 565
Billets de banque détruits	565 577	425 736
Retraits/versements des fonds - brut	<u>5 238 746</u>	<u>4 531 374</u>
	<u>6 192 597</u>	<u>5 278 675</u>

Le solde net découlant des billets créés diminués des retraits et versements ainsi que des billets détruits renseigne le stock des billets des banques détenus par la Banque Centrale du Congo qui se dégage de la manière suivante :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Billets de banque créés	(1 821 907)	(1 564 723)
Billets de banque détruits	565 577	425 737
Retraits/versements des fonds	<u>868 056</u>	<u>817 421</u>
	<u>(388 274)</u>	<u>(321 565)</u>

Les billets de banque créés au cours de l'exercice se présentent ecomme suit :

<u>Coupures</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
FC 20 000	115 206	77 600
FC 10 000	147 600	107 100
FC 5 000	164 150	112 650
FC 1 000	252 270	172 690
FC 500	798 457	765 732
FC 500 COM	20 300	20 300
FC 200	132 990	124 550
FC 100	125 116	121 147
FC 50	<u>52 770</u>	<u>49 906</u>
	<u>1 808 859</u>	<u>1 551 675</u>

Les destructions des billets de banque par coupure de l'exercice se présentent de la manière suivante :

<u>Coupures</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
20 000 FC	516	44
10 000 FC	457	28
5 000 FC	4 358	590
1 000 FC	4 846	1 575
500 FC	384 662	263 138
200 FC	63 870	58 997
100 FC	78 095	73 376
50 FC	19 920	19 235
20 FC	7 124	7 053
10 FC	1 389	1 361
5 FC	169	169
1 FC	59	59
50 CC	73	73
20 CC	23	23
10 CC	11	11
5 CC	<u>5</u>	<u>5</u>
	<u>565 577</u>	<u>425 737</u>

Retraits/Versements

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Retrait/Versement billets Etat	3 450 195	2 920 227
Retrait/Versement billets autres tiers	1 610 874	1 433 471
Retrait/versement Migration juin 2007	<u>177 677</u>	<u>177 677</u>
<i>Retrait/versement brut</i>	<u><i>5 238 746</i></u>	<u><i>4 531 375</i></u>
Retrait/Versement billets banques agréées	(4 088 430)	(3 385 916)
Retrait/Versement billets BCC	<u>(282 260)</u>	<u>(328 038)</u>
<i>Retrait/versement net</i>	<u>868 056</u>	<u>817 421</u>

Ces comptes constituent le reflet des billets en circulation et résument les mouvements en paiement et en encaissement par contrepartie.

Le compte «Retrait/Versement billets BCC » intègre également les opérations pour compte de l'Armée et de la Police ainsi que des messageries financières.

Encaisses en monnaie nationale

Les encaisses en monnaie nationale par compte se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Caisse principale	377 807	312 353
Encaisses à détruire	<u>10 467</u>	<u>9 212</u>
	<u>388 274</u>	<u>321 565</u>

Au 31 décembre 2015, l'encaisse globale de la Banque Centrale du Congo ventilée par coupures et par entité se présente comme suit :

- *Encaisses globales par coupure*

<u>Coupures</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
FC 20 000	36 136	15 271
FC 10 000	40 810	20 713
FC 10 000 BIP (billets perforés)	250	-
FC 5 000	41 553	28 706
FC 5000 BIP	875	-
FC 1 000	47 314	38 384
FC 1000 BIP	1 650	-
FC 500 COM (commémoratifs)	97	452
FC 500	111 564	132 122
FC 500 FM (Fonds mutilés)	18	15
FC 500 BIP	15 762	7 513
FC 200	42 282	30 010
FC 100	30 791	30 612
FC 50	18 977	17 469
FC 20	136	206
FC 10	<u>59</u>	<u>92</u>
	<u>388 274</u>	<u>321 565</u>

• *Encaisses globales par entité*

<u>Entité</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Kinshasa	105 887	97 302
Kikwit	7 152	8 932
Lubumbashi	47 810	33 100
Kananga	5 680	4 012
Kisangani	21 009	19 091
Bukavu	16 774	9 485
Bandundu	14 497	10 056
Goma	12 316	6 859
Mbandaka	12 526	8 593
Boma	9 440	13 975
Bumba	5 463	5 780
Butembo	13 123	7 702
Mbuji Mayi	22 909	16 384
Matadi	7 723	3 883
Bunia	1 487	6 210
Kindu	8 535	6 004
Gemena	1 507	1 167
Lodja	2 949	3 392
Zongo	1 395	1 524
Inongo	2 873	1 223
Ilebo	2 784	6 269
Isiro	5 013	5 651
Beni	2 954	4 020
Gbadolite	3 690	1 857
Buta	3 663	1 535
Likasi	2 901	4 354
Boende	2 399	1 162
Tshikapa	2 003	1 544
Kolwezi	2 763	4 339
Kongolo	8 712	7 278
Kalemie	4 696	3 126
Uvira	3 237	1 046
Muanda	607	684
Kasumbalesa	4 216	6 314
Kamina	2 839	1 478
Mbanza-Ngungu	6 985	47
Fungurume	1 366	2 315
Kabinda	4 708	2 905
Mwene Ditu	<u>1 683</u>	<u>967</u>
	<u>388 274</u>	<u>321 565</u>

a) Engagements donnés

Ces engagements se ventilent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dépôts colis en numéraires	444	444
Valeurs données en consignation en MN	<u>47 000</u>	<u>107 356</u>
	<u>47 444</u>	<u>107 800</u>

Les valeurs données en consignation en monnaie nationale sont constituées des billets de trésorerie et se ventilent, par maturité comme suit :

<u>Maturité</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
84 jours	15 000	40 856
28 jours	17 000	26 500
7 jours	<u>15 000</u>	<u>40 000</u>
	<u>47 000</u>	<u>107 356</u>

b) Engagements internes

Les engagements internes sont essentiellement constitués des dépôts billets pour collectionneurs.

23. PRODUITS D'EXPLOITATION MONÉTAIRE

Ils sont formés des rubriques suivantes :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Produits d'intérêts sur facilités permanentes	2 133	906
Produits des commissions de notification des lignes sur facilités permanentes	—	—
<i>Sous-total Opérations de marchés et d'avances</i>	<u>2 133</u>	<u>906</u>
Produits de change réalisés	<u>21 252</u>	<u>16 475</u>
	<u>23 385</u>	<u>17 381</u>

24. CHARGES D'EXPLOITATION MONÉTAIRE

		<u>2015</u>	<u>2014</u>
Charges et commissions sur titres émis à intérêts postcomptés	(a)	<u>493</u>	<u>1 436</u>
<i>Sous-total opérations de marchés et d'avances</i>		<u>493</u>	<u>1 436</u>
<i>Pertes réalisées sur les opérations de change</i>		<u>1 616</u>	<u>792</u>
Signes monétaires achetés et créés	(b)	8 577	10 030
Matières premières pour signes monétaires consommés	(c)	2 994	565
Charges relatives à la circulation fiduciaires	(d)	1 063	1 134
Autres charges liées à la circulation fiduciaires	(e)	<u>7 283</u>	<u>7 633</u>
<i>Sous-total des charges relatives aux signes monétaires</i>		<u>19 917</u>	<u>19 362</u>
		<u>22 026</u>	<u>21 590</u>

(a) Charges et commissions sur titres émis à intérêts postcomptés

Ce poste se rapporte aux intérêts payés sur les différentes souscriptions de bons BCC au cours de l'exercice 2015.

(b) Signes monétaires achetés et créés

Ce compte représente les charges liées à l'importation et à la création de signes monétaires.

(c) Matières premières pour signes monétaires consommés

Ce poste enregistre les charges liées à la consommation des matières premières lors de la production des signes monétaires.

(d) Charges relatives à la circulation fiduciaire

Ce poste comprend essentiellement les frais de mission payés aux agents de la Banque Centrale pour le convoyage des fonds.

(e) Autres charges liées à la circulation fiduciaire

Ce compte enregistre essentiellement les frais de transport et assurance payés lors de l'importation des billets ainsi que les frais de transport local pour l'acheminement des billets vers les différents points d'exploitation.

25. PRODUIT D'EXPLOITATION BANCAIRE

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Commission sur les paiements du Trésor	(a)	54 619	47 275
Commissions sur les transferts des opérations de crédit		1 047	791
Commissions sur les autres transferts		1 042	839
Autres commissions		<u>926</u>	<u>1 217</u>
<i>Sous-total commissions perçues</i>		<u>57 634</u>	<u>50 122</u>
Intérêts sur les comptes en ME	(b)	5 017	6 509
Intérêts perçus sur titres en ME		492	75
Intérêts perçus sur titres en MN Etat	(c)	37 200	49 600
Autres intérêts		<u>25</u>	<u>57</u>
<i>Sous-total intérêts perçus</i>		<u>42 734</u>	<u>56 241</u>
Redevance du suivi de change	(d)	43 812	47 223
Autres	(e)	<u>7 508</u>	<u>6 461</u>
<i>Sous-total Produits d'autres prestations bancaires</i>		<u>51 320</u>	<u>53 684</u>
		<u>151 688</u>	<u>160 047</u>

(a) Les commissions sur les paiements du Trésor comprennent essentiellement les commissions perçues sur les opérations de virement et transfert (FC 14.829 millions), les commissions sur paiement par compensation (FC 22.789 millions) ainsi que les commissions sur les paiements en monnaies étrangères et numéraires (FC 11.770 millions).

(b) Les intérêts sur les comptes en monnaies étrangères sont constitués principalement des intérêts perçus sur les placements effectués auprès de la Banque des Règlements Internationaux de FC 3. 789 millions, des intérêts perçus sur les comptes auprès des correspondants étrangers de FC 254 millions et des intérêts sur les opérations avec le Fonds Monétaire International de FC 261 millions.

(c) Les intérêts perçus sur titres en MN Etat représentent les intérêts payés par l'Etat dans le cadre de la convention de récapitalisation de la Banque Centrale du Congo (Note 7).

(d) La redevance du suivi de change est perçue pour compte de la Banque Centrale du Congo par les banques commerciales sur les opérations en monnaies étrangères du secteur privé avec l'étranger.

(e) Les « Autres » sont principalement constitués des produits sur facturation informatique de FC 3.707 millions.

26. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

		<u>2015</u>	<u>2014</u>
Commission sur les opérations bancaires	(a)	8 188	8 041
<i>Sous-total Commissions payées</i>		<u>8 188</u>	<u>8 041</u>
Intérêts sur les opérations avec le FMI	(b)	341	611
Intérêts sur les comptes nostro débiteurs		4	27
Autres intérêts payés		<u>621</u>	<u>1 668</u>
<i>Sous-total Intérêts payés</i>		<u>966</u>	<u>2 306</u>
Autres charges pour des prestations bancaires		<u>560</u>	<u>339</u>
<i>Sous-total Charges d'autres prestations bancaires</i>		<u>560</u>	<u>339</u>
		<u>9 714</u>	<u>10 686</u>

(a) Les commissions sur les opérations bancaires comprennent les frais payés par la Banque Centrale du Congo aux correspondants bancaires sur les opérations de transferts et autres.

(b) Les intérêts sur les opérations avec le Fonds Monétaire International sont constitués des intérêts mensuels payés à cette institution.

27. MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMEES

		<u>2015</u>	<u>2014</u>
Fournitures consommées	(a)	5 962	6 759
Matières consommables	(b)	4 768	3 655
Matières premières d'imprimerie consommées		<u>192</u>	<u>234</u>
		<u>10 922</u>	<u>10 648</u>

(a) Les fournitures consommées portent essentiellement sur les pièces de rechange consommées (FC 2.274 millions), les fournitures de bureau et les fournitures informatiques (FC 650 millions), les fournitures diverses consommées (FC 885 millions) ainsi que les petits matériels et mobiliers (FC 672 millions).

(b) Les matières consommables comprennent essentiellement les consommations d'eau et d'électricité (FC 2.459 millions), les consommations des stocks ainsi que les différentes corrections d'écarts d'inventaires constatés au cours de l'exercice (FC 2.309 millions).

28. SERVICES CONSOMMES

Les services consommés se composent de :

		<u>2015</u>	<u>2014</u>
Entretiens et réparations machines	(a)	937	2 203
Autres achats services extérieurs	(b)	5 388	4 265
Loyers payés et charges locatives	(c)	3 358	3 279
Organismes d'études	(d)	3 140	3 170
Entretiens et réparations immeubles		3 768	5 325
Transports consommés		2 556	2 496
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		931	892
Travaux à façon et sous-traitance		1 799	1 914
Frais d'hôtel et de restaurant		1 049	454
Frais de postes et télécommunications		518	440
Entretiens et réparations agencements		486	660
Autres		<u>1 501</u>	<u>845</u>
		<u>25 431</u>	<u>25 943</u>

- (a) Les entretiens et réparations machines se rapportent essentiellement aux frais de maintenance du parc informatique et de réparation des machines à compter les billets.
- (b) Les autres achats de services extérieurs comprennent les diverses prestations reçues des tiers notamment les frais de consultance, les honoraires des agences en douane pour le dédouanement des billets de banque et autres.
- (c) Les loyers et charges locatives représentent principalement la location de la bande passante, le VSAT, des logiciels Microsoft et autres charges locatives liées aux bâtiments.
- (d) Les organismes d'études comprennent les charges liées à la formation du personnel de la Banque Centrale du Congo.

29. PRODUITS DIVERS

		<u>2015</u>	<u>2014</u>
Ventes d'imprimés de sécurité et ordinaires		4 167	6 688
Prestations de services		2 298	1 897
Production d'imprimés de sécurité et ordinaires vendue		-	12
Ventes de publications		1	3
Produits vendus numismatiques		3	-
Production stockée		<u>(3)</u>	<u>(243)</u>
		<u>6 466</u>	<u>8 357</u>

30. REPRISES SUR PROVISIONS EXIGIBLES

		<u>2015</u>	<u>2014</u>
Reprises sur provisions pour risques		4 392	3 015
Reprises sur provisions indemnités fin de carrière		<u>13 480</u>	<u>11 633</u>
		<u>17 872</u>	<u>14 648</u>

31. CHARGES DIVERSES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Frais d'administration et surveillance	12 546	14 959
Frais de direction	3 521	3 648
Frais de mission et de protocole	3 504	4 215
Frais de fonctionnement	2 355	2 794
Frais de subsistance	1 863	1 785
Frais de communication	1 454	1 313
Frais d'enquête et judiciaires	744	410
Frais généraux	1 290	557
Prestations spéciales	2 267	2 208
Autres	<u>1 360</u>	<u>3 166</u>
	<u>30 904</u>	<u>35 055</u>

32. CHARGES DE PERSONNEL

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Rémunération de base	42 715	34 924
Indemnités de fin de carrière	5 666	3 891
Prime d'encouragement	2 664	2 934
Soins médicaux et produits pharmaceutiques	4 784	5 754
Rentes du personnel passif	12 900	10 501
Indemnités de logement	7 642	7 119
Prime de congé	5 568	4 542
Indemnités de transport	6 241	2 753
Prime de long service	1 895	2 830
Cotisations INPP	1 250	1 431
Activités socio-culturelles	402	947
Cotisations INSS	1 551	1 313
Subventions veuves et orphélins	835	570
Prime de fonction	-	454
Allocations familiales légales	248	252
Autres	<u>4 503</u>	<u>5 721</u>
	<u>98 864</u>	<u>85 936</u>

33. DOTATIONS AUX PROVISIONS EXIGIBLES

		<u>2015</u>	<u>2014</u>
Dotations aux provisions pour risques	(a)	28 818	39 390
Dotations aux provisions retraite du personnel	(b)	<u>14 872</u>	<u>13 480</u>
		<u>43 690</u>	<u>52 870</u>

(a) Les dotations aux provisions pour risques comprennent les provisions constituées par la Banque Centrale du Congo au 31 décembre 2015 pour différentes affaires en justice pour lesquelles la Banque a été condamnée au premier degré. Ce poste comprend principalement la provision de FC 22.519 millions constituée sur l'affaire qui oppose la République Démocratique du Congo aux agents de l'ex BCCE dans laquelle la Banque Centrale du Congo a été solidairement condamnée avec le Gouvernement de la République (Voir note 20).

(b) Les dotations aux provisions pour retraite du personnel se rapportent aux provisions pour indemnité fin de carrière à payer au personnel devant aller en retraite.

34. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NON EXIGIBLES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Reprises sur provisions créances sur Banque Congolaise en monnaies étrangères	143	1 124
Reprises sur provisions autres créances douteuses	<u>-</u>	<u>2 054</u>
	<u>143</u>	<u>3 178</u>

35. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NON EXIGIBLES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Dotations aux amortissements sur matériel, mobiliers et équip	2 842	8 049
Dotations aux amortissements sur immeubles	2 798	2 798
Dotations aux amortissements sur matériel roulant	2 786	2 164
Dotations aux amortissements sur matériel informatique	1 507	1 541
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	5243	<u>68</u>
<i>Sous-total dotations aux amortissements</i>	<u>15 176</u>	<u>14 620</u>
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	17 461	1 622
Provision dépréciation opération débitrice attente BCC	2 317	-
Provision dépréciation BC ME	<u>163</u>	-
<i>Sous-total dotations aux provisions non exigibles</i>	<u>19 941</u>	<u>1 622</u>
	<u>35 117</u>	<u>16 242</u>

Les dotations aux provisions dépréciation créances douteuses comprennent principalement la provision pour dépréciation de la dette cristallisée de FIBANK (FC 16.589 millions).

36. PRODUITS EXCEPTIONNELS ET HORS-EXPLOITATION

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Produit contrôle opérations de crédit et change	17 850	15 180
Frais administratifs	4 812	2 818
Récupérations diverses	689	504
Produits sur exercices antérieurs	243	562
Autres	<u>443</u>	<u>217</u>
	<u>24 037</u>	<u>19 281</u>

37. CHARGES EXCEPTIONNELLES ET HORS-EXPLOITATION

		<u>2015</u>	<u>2014</u>
Charges sur exercices antérieurs	(a)	2 217	4 300
Amendes et pénalités	(b)	760	1 328
Mali des caisses		8	26
Autres		<u>11</u>	<u>239</u>
		<u>2 996</u>	<u>5 893</u>

(a) Les charges sur exercices antérieurs comprennent principalement les manquants de caisse constatés dans les agences de l'intérieur et au siège pris en charge à la clôture de l'exercice.

(b) Les amendes et pénalités comprennent les paiements relatifs aux condamnations en justice et à des actions transactionnelles convenues avec les tiers ainsi que les pénalités fiscales.

34. VARIATION DES ACTIFS A COURT TERME

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>Variation</u>
Concours en MN aux établissements de crédit	59 235	69 500	(10 265)
Avoirs et créances divers	12 210	17 233	(5 023)
Régularisations et suspens	53 469	44 357	9 112
Portefeuille titres Etat MN	1 249 498	1 249 498	-
Créances titrisées	773	773	-
Autres actifs	<u>114 635</u>	<u>72 873</u>	<u>41 762</u>
	<u>1 489 820</u>	<u>1 454 234</u>	<u>35 586</u>

35. VARIATION DES PASSIFS A COURT TERME

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>Variation</u>
Dépôts en MN (des résidents et non résidents)	59 210	870 080	(810 870)
Reprises des liquidités	47 000	107 357	(60 357)
Engagements en or et ME hors DTS	66 820	44 752	22 068
Régularisations et suspens	6 778	21 647	(14 869)
Engagements divers	20 285	39 946	(19 661)
Autres passifs	1 094	723	371
Ecart	—	—	—
	<u>201 187</u>	<u>1 084 505</u>	<u>(883 318)</u>

36. PASSIFS EVENTUELS**40.1. Réconciliation solde fournisseur**

Le rapprochement entre le solde confirmé au 31 décembre 2014 par le fournisseur Distrige (FC 8,4 milliards) et le solde comptable à la même date (FC 6,578 milliards) avait dégagé un écart de FC 1,8 milliard en cours de réconciliation et de négociation à ce jour. La banque estime que certains montants réclamés par le fournisseur ne correspondent pas aux prestations fournies par ce dernier et elle n'a en conséquence enregistré aucune provision dans ses livres au 31 décembre 2015.

40.2. Litiges judiciaires

La provision pour affaires en justice constituée en fin d'exercice 2015 a été évaluée en tenant compte de toutes les condamnations au premier degré auprès des cours et tribunaux. Néanmoins, il existe des condamnations pour lesquelles la Banque Centrale du Congo n'est pas encore notifiée. Aucune provision n'est enregistrée dans les livres de la Banque pour ces affaires. Les réclamations qui pourraient en résulter ne seraient toutefois pas significatives.

40.3. Contrôles fiscaux

La Direction Générale des Impôts réclame à la Banque Centrale du Congo le paiement d'une somme de FC 2,5 milliards au titre des pénalités et intérêts moratoires relatifs à des retards de comptabilisation des recettes générées par cette régie financière. Il est difficile de présager sur le résultat et l'effet rétroactif de cette réclamation une fois les décisions judiciaires prononcées.

Autres informations

Annexe 1

Exécution du plan de trésorerie 2015

Exécution du plan de trésorerie 2015

1. Résultat de trésorerie

L'exécution du Plan de Trésorerie de la Banque Centrale du Congo de l'exercice 2015 s'est soldée par un résultat de trésorerie positif de FC 2.605 millions résultant des encaissements de FC 203.124 millions et des décaissements de FC 200.518 millions, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique l'exécution globale du Plan de Trésorerie de l'exercice 2015.

Rubriques	Exécution
<i>I. Encaissements</i>	<u>203 124</u>
Report boni	841
Produits d'exploitation monétaire	23 385
Produits d'exploitation bancaire	169 538
Produits divers	6 466
Produits exceptionnels	5 943
Créances	(3 049)
<i>II. Décaissements</i>	<u>200 518</u>
Dépenses de fonctionnement	158 127
Dépenses de politique monétaire et d'intérêt général	40 992
Dépenses d'investissement	8 033
Débours à récupérer	233
Engagements	(6 867)
<i>III. Résultat de trésorerie</i>	<u>2 605</u>

2. Encaissements

Les encaissements de l'exercice 2015 se sont établis à FC 203.124 millions.

Ces encaissements sont ventilés comme suit par ordre d'importance :

			%
Produits d'exploitation bancaire	169 538	soit	83,35
Produits d'exploitation monétaire	23 385	soit	11,51
Produits divers	6 466	soit	3,18
Produits exceptionnels	5 943	soit	2,90
Report boni	841	soit	0
Créances	(3 049)	soit	(1,5)
	<u>203 124</u>		<u>100</u>

3. Décaissements

Les décaissements se sont chiffrés à FC 200.518 millions. Au 31 décembre 2015, ces décaissements sont ventilés comme suit :

			%
Dépenses courantes	158 127	soit	70,78
Dépenses de politique monétaire et d'intérêt général	40 992	soit	18,35
Dépenses d'investissement	8 033	soit	3,6
Débours à récupérer	233	soit	0,10
Engagements	(6 867)	soit	(3)
	<u>200 518</u>		<u>100%</u>

L'analyse de l'exécution du Plan de Trésorerie de l'exercice 2015 montre que les ressources mobilisées de FC 203.124 millions ont couvert les dépenses de la Banque Centrale du Congo liées à sa fonction d'entreprise, soit FC 200.518 millions. Il en résulte ainsi un boni de FC 2.605 millions.

Annexe 2

Tableau de provision

Stocks et provisions correspondants au 31/12/2015

<u>Comptes</u>	<u>Intitulés comptes</u>	<u>Soldes</u>	<u>Comptes</u>	<u>Intitulés comptes</u>	<u>Soldes</u>	
Stocks au 31 décembre 2015			Provisions au 31 décembre 2015			
Provisions pour dépréciations						
4221000000	Contentieux personnel	272 643 267	4817000000	Provisions dépréciation contentieux personnel	16 502 730	6%
4646000000	Débours à Récupérer bques/liquidation	13 985 077 038	4813000000	Provisions s/Débours à récupérer banques/liquidation	13 985 077 038	100%
4646120000	Débours à récup. ME BC en liquidation	32 152 243 563	4813020000	Prov. Dépr. Débours à récup. ME BC en liquidation	32 152 243 563	100%
4647000000	Découvert banques en liquidation	145 463 616	4813010000	Provisions dépr. Découvert banques en liquidation	145 463 616	100%
4649000000	Débours à récup.Coopec en liquidation	2 436 475 819	4818000000	Provisions dépr. Coopec en liquidation	2 436 475 819	100%
4649010000	Créances BCC s/BC en liquidation	69 483 799 294	4816050000	Provisions dépr. Créances BCC s/BC en liquidation	69 483 799 294	100%
4650000000	Débours à récup.sté micro-fin en liquidation	418 864 949	4819000000	Provisions sté micro-finance en liquidation	418 864 949	100%
4652000000	Dettes cristali banques en diff	16 589 975 870	4830000000	Provision dépréciation dette cristallisée FIBANK	16 589 975 870	100%
4919011000	Opérations débitrices attente BCC	2 354 663 661	4811010000	Provision dépréciation débitrice attente BCC	2 354 663 661	100%
5633010300	Créances BCC s/BC en ME	<u>26 606 394 746</u>	5812030000	Provisions dépréciation. Créance BCC s/BC en ME	<u>26 606 394 746</u>	100%
Sous total		<u>164 445 601 823</u>			<u>164 189 461 286</u>	
Provisions pour charges et pertes						
			1812000000	Provision Amendes et pénalités	92 658 530 643	Juridique
			1819000000	Autres provisions pour risques	1 606 570 788	DCB
			1821000000	Provision Indemnités Fin carrières	<u>14 872 503 980</u>	DRH
Sous total					<u>109 137 605 411</u>	
Total général					<u>273 327 066 697</u>	

Annexe 3

Structure financière de la Banque Centrale du Congo

Structure financière de la Banque Centrale du Congo

La structure financière de la Banque Centrale du Congo pour les exercices 2015 et 2014 se présente comme suit :

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>%</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>%</u>	<u>Variation</u>
1. Avoirs en ME	<u>1 330 427</u>	<u>44</u>	<u>1 542 095</u>	<u>48</u>	<u>(211 668)</u>
<i>Actifs non rémunérés</i>	<u>25 533</u>	<u>-</u>	<u>15 002</u>	<u>1</u>	<u>(10 531)</u>
Encaisses en ME	<u>25 533</u>	<u>-</u>	<u>15 002</u>	<u>-</u>	<u>(10 531)</u>
<i>Actifs rémunérés</i>	<u>1 304 895</u>	<u>43</u>	<u>1 527 093</u>	<u>47</u>	<u>(222 198)</u>
2. Avoirs en MN	<u>1 680 003</u>	<u>56</u>	<u>1 690 054</u>	<u>52</u>	<u>(10 051)</u>
<i>Actifs non rémunérés</i>	<u>374 272</u>	<u>12</u>	<u>371 056</u>	<u>11</u>	<u>3 216</u>
Créance titrisée	773	-	773	-	-
Immobilisées	146 030	5	151 140	-	(5 110)
Écart de conversion net	49 421	2	42 707	-	6 714
Pertes d'exploitation des exercices antérieurs	109 765	4	67 795	-	41 970
Résultat de l'exercice	56 073	2	41 971	-	(14 102)
Avoirs et créances divers	12 210	-	66 670	-	(54 460)
<i>Actifs rémunérés</i>	<u>1 305 731</u>	<u>43</u>	<u>1 318 998</u>	<u>47</u>	<u>(13 267)</u>
Concours aux établissements de crédit	56 233	2	69 500	-	(13 267)
Titres en MN Etat	<u>1 249 498</u>	<u>41</u>	<u>1 249 498</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>3 010 430</u>	<u>100</u>	<u>3 232 149</u>	<u>100</u>	<u>(221 719)</u>
<u>PASSIF</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>%</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>%</u>	<u>Variation</u>
1. Engagements en ME	<u>1 091 274</u>	<u>36</u>	<u>1 148 243</u>	<u>36</u>	<u>(56 969)</u>
<i>Passifs non rémunérés</i>	<u>66 820</u>	<u>2</u>	<u>44 752</u>	<u>1</u>	<u>22 068</u>
ME hors DTS	<u>66 820</u>	<u>2</u>	<u>44 752</u>	<u>1</u>	<u>22 068</u>
<i>Passifs rémunérés</i>	<u>1 024 454</u>	<u>34</u>	<u>1 103 491</u>	<u>34</u>	<u>(79 037)</u>
Engagements en DTS	<u>1 024 454</u>	<u>34</u>	<u>1 103 491</u>	<u>34</u>	<u>(79 037)</u>
2. Engagements en MN	<u>1 919 156</u>	<u>64</u>	<u>2 083 906</u>	<u>64</u>	<u>(164 750)</u>
<i>Passifs non rémunérés</i>	<u>1 872 156</u>	<u>64</u>	<u>1 976 549</u>	<u>61</u>	<u>(104 393)</u>
Monnaie en circulation	868 056	29	817 423	25	50 633
Dépôts en MN des résidents	759 132	-	870 002	-	(110 870)
Dépôts en MN des non-résidents	78	-	78	-	-
Engagements et autres passif divers	101 486	-	145 637	-	(44 151)
Fonds propres	<u>143 404</u>	<u>-</u>	<u>143 409</u>	<u>-</u>	<u>(5)</u>
<i>Passifs rémunérés</i>	<u>47 000</u>	<u>2</u>	<u>107 357</u>	<u>4</u>	<u>(60 357)</u>
Reprise de liquidité	<u>47 000</u>	<u>-</u>	<u>107 357</u>	<u>-</u>	<u>(60 357)</u>
	<u>3 010 430</u>	<u>100</u>	<u>3 232 149</u>	<u>100</u>	<u>(221 719)</u>

La structure financière de la Banque Centrale en 2015 est caractérisée par :

- les actifs rémunérés en monnaies étrangères ont connu une baisse au 31 décembre 2015 soit 43 % contre 47 % au 31 décembre 2014;
- Au 31 décembre 2015, les actifs rémunérés en monnaie nationale représentent 43% contre 47% au 31 décembre 2014 ;
- les passifs non rémunérés en monnaie nationale constituent 64% du bilan au 31 décembre 2015 contre 64 % au 31 décembre 2014.

* * *
*